



Conseil communautaire du jeudi 26 novembre 2015

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BEZAT. BOIS. CHEVALIER. COURTOIS. COUTAZ. FAVREAU. GIRARD. GRIMONET. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. LEFRANCO. MARTIN. PERMEZEL. PERRIER. RUBOD. SCHWARTZ. TAVEL. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MRS. DURET (Pouvoir GRIMONET). VEUILLET.

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 20h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette

1. Avis de la CCLA sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président, Denis GUILLERMARD, rappelle que les communes et communautés de communes, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, ont été saisies par les services de l'Etat pour délibérer sur les projets de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présentés par les Préfets.

Dans ce cadre, la CCLA est invitée à émettre son avis sur le projet de SDCI du Préfet de la Savoie portant, pour le secteur de l'Avant-Pays savoyard, proposition de regroupement des Communautés de Communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers et de Yenne.

Dans un premier temps, le Président :

Rappelle que la Communauté de Communes de Yenne a délibéré défavorablement au projet de regroupement CCLA – CCVG et CCY en demandant l'application de la dérogation liée au classement de ses communes adhérentes en zone montagne qui fait passer le seuil minimum de population obligatoire d'une communauté de communes de 15 000 habitants à 5000 habitants.

- Précise qu'au sein de la CC des Vallons du Guiers, plusieurs communes ont demandé à rejoindre le projet de regroupement CCLA-CCVG-CCY plutôt que d'être « absorbées » par le projet de création de la CC des Vals du Dauphiné.
- Demande aux maires de la CCLA de faire connaître la position de leurs conseils municipaux sur le projet de SDCI.

A cette date, les délibérations des communes de la CCLA font état des avis suivants :

	Pour	Contre	Abst	AVIS
Ayn	3	6	0	Déf
Aiguebelette-le-Lac	6	5	0	Fav
Nances	Conseil le 1er décembre			
Gerbaix	Conseil le 27 novembre			
Novalaise	14	0	5	Fav
Dullin	Conseil le 12 décembre			
Attignat-Oncin	2	8	1	Déf
St-Alban	Unanimité			Fav
Lépin-le-Lac	Conseil le 8 décembre			
Marcieux	7	0	2	Fav

Dans un deuxième temps, Denis GUILLERMARD fait lecture d'un projet de délibération :

- approuvant le projet de schéma
- demandant à ce que soient prises en compte les positions de la CC de Yenne et des communes des Vallons du Guiers qui souhaiteraient rejoindre le projet de regroupement CCLA – CCVG – CCY.

A l'issue de cette présentation, un débat est engagé par les conseillers communautaires sur l'objet de la délibération. Après discussion, il est convenu de :

- Soumettre au conseil communautaire une demande d'avis simple (« favorable » ou « défavorable ») portant uniquement sur le projet de schéma intégrant regroupement CCLA – CCVG – CCY et sans autre observation.
- En cas d'avis favorable, d'accompagner la délibération d'un courrier qui préciserait cet avis par une demande de prise en compte des positions de la CC de Yenne et des communes de la CC Vallons du Guiers souhaitant rejoindre le projet de regroupement côté Savoie.

Aussi, le Président propose de rectifier le projet de délibération comme suit :

Monsieur le Président,

Rappelle les dispositions de la loi NOTRe concernant les intercommunalités (J.O du 8 août 2015).

Expose que Monsieur le Préfet de Savoie, aux termes de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a établi un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui propose la fusion des Communautés de Communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers et de Yenne.

Ce projet précise que la création d'une intercommunalité unique sur ce territoire, cohérente au regard des bassins d'habitat et bassins de vie et entièrement incluse dans le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard, facilitera le développement des projets et équipements à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard.

Indique qu'un état des lieux et une première approche des compétences exercées ont été effectués qui montrent la compatibilité des structures à se regrouper.

Rappelle que les Conseils Communautaires ainsi que l'ensemble des conseils municipaux sont invités à donner leur avis sur le projet de SDCI avant le 13 décembre prochain.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

Approuve le projet de fusion des 3 communautés de communes

Mandate le Président pour engager toute démarche nécessaire.

Denis GUILLERMARD invite le conseil à délibérer sur le projet de schéma proposé par le Préfet intégrant le regroupement des communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers et de Yenne.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 17

Contre : 6 (Jean-Pierre MARTIN, André BOIS, Alain GUICHERD, Frédéric TOUIHRAT, Tomas LEFRANCO, Martine SCHWARTZ)

Abstention : 1 (Gilles GROS)

Approbation du projet de SDCI portant proposition de regroupement CCLA – CCVG – CCY.

2. Regroupement des communautés de communes - Groupes de réflexion thématique / désignation des représentants de la CCLA

Dans le cadre des réflexions engagées sur le regroupement des communautés de communes et animées par l'ASADAC, Denis GUILLERMARD explique qu'il a été décidé, en comité de pilotage, de mettre en place cinq groupes de travail portant sur les thématiques suivantes :

1. « Ressources et moyens »
2. « Environnement, eau, assainissement, déchets »
3. « Economie – Tourisme (dont agriculture) »
4. « Social »
5. « Compétences facultatives dont politiques contractuelles – Culture »

Les élus de la CCLA présents lors de ce comité de pilotage se sont positionnés pour intégrer un ou plusieurs groupes.

Il est proposé d'ouvrir ces groupes aux conseillers qui souhaiteraient s'investir.

Denis GUILLERMARD invite donc chaque conseiller à faire connaître son souhait.

A l'issue du tour de table, ont décidé de participer aux travaux des groupes thématiques :

- Denis GUILLERMARD : « Environnement, eau, assainissement, déchets » + « Ressources et moyens »
- Pascal ZUCCHERO : « Ressources et moyens »
- André BOIS : « Environnement, eau, assainissement, déchets » + « Compétences facultatives dont politiques contractuelles – Culture »
- Claude COUTAZ : « Social »
- Henri PERMEZEL : « Ressources et moyens »
- Raymonde GIRARD : « Economie – Tourisme (dont agriculture) »
- Gilbert COURTOIS : « Economie – Tourisme (dont agriculture) »
- Frédéric TOUIHRAT : « Compétences facultatives dont politiques contractuelles – Culture »
- Sandra FRANCONI (Elue commune d'Ayn – Sur proposition Frédéric TOUIHRAT) : « Social »
- Annick CHEVALIER : « Economie – Tourisme (dont agriculture) »
- René BELLEMIN : « Economie – Tourisme (dont agriculture) »
- Stéphanie WEIBEL : « Compétences facultatives dont politiques contractuelles – Culture »
- Georges RUBOD : « Environnement, eau, assainissement, déchets »
- François FAVREAU : « Social »
- Jean-Pierre MARTIN : « Social »

3. Adhésion de la CCLA à l'association « Réserves Naturelles de France »

Dans le cadre de la création de la Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette et de sa gestion par la CCLA et le CEN Savoie, André BOIS explique que la CCLA a la possibilité d'adhérer à l'association « Réserves Naturelles de France ». A cet effet il expose les points suivants :

Qu'est-ce que l'association RNF?

- Il s'agit d'une association loi 1901 = Animation du réseau français des réserves naturelles.

Les missions de RNF ?

- 3 missions : protéger, gérer et faire découvrir les espaces de nature.

Qui est membre?

- ¼ des organismes gestionnaires des réserves naturelles
- professionnels et bénévoles en charge de la protection et de la gestion de ces espaces,
- Experts et organismes de la protection de la nature,
- Autorités de classement des réserves naturelles (Etat et Régions).

Montant de l'adhésion :

440 €/an (420 € pour une superficie de réserve de 500-2000 hectares + 20 € par réserve)

Intérêts pour la CCLA ?

- A court terme : Bénéficiaire des formations de l'ATEN gratuitement pour former son personnel dédié à la Réserve (Maryan RIBICIC et Véronique BEAUVAIS).
- A plus long terme, bénéficiaire de l'expertise de l'association, de la mise en réseau des acteurs, d'outils de veille et de communication et d'un accès à une banque de données sur les milieux naturels.

A l'issue de cet exposé :

Henri PERMEZEL fait savoir qu'il reste dubitatif sur le classement du lac en Réserve Naturelle Régionale et la compatibilité avec le développement touristique.

Denis GUILLERMARD fait savoir qu'il est inquiet par la lourdeur des procédures administratives qui accompagnent la gestion de la Réserve et notamment pour ce qui concerne l'instruction par la Région des demandes d'autorisation de travaux ou d'organisation de manifestations.

Il s'interroge aussi sur la capacité de la Région à tenir ses engagements financiers qui accompagnent la création de cette Réserve.

Martine SCHWARTZ considère que la protection de l'environnement ne doit pas être uniquement ramenée à une question d'argent. Il faut voir tout ce que la Réserve apporte au-delà de moyens financiers.

Pascal ZUCCHERO considère qu'il est essentiel de pérenniser tout le travail qui a été engagé depuis des décennies par la collectivité pour protéger le lac et ses milieux naturels et qu'aujourd'hui la Réserve est l'un des seuls outils qui peut permettre à la CCLA de poursuivre cette politique.

André BOIS expose que des actions concrètes vont être engagées prochainement, notamment la restauration du marais de Lépin-le-Lac (Parcelle BAL). Il rappelle par ailleurs qu'une opération importante de restauration de milieu est programmée au niveau du marais de Nances (secteur du Gua) et qu'elle sera financée par le Département (Mesure d'accompagnement inscrite dans l'autorisation de projet donnée par les services de l'Etat pour l'organisation des Championnats du Monde d'aviron).

Denis GUILLERMARD invite le conseil communautaire à se prononcer sur la proposition d'adhésion à l'association « Réserves naturelles de France ».

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Approbation à l'unanimité.

4. Désignation des représentants CCLA / Commission Culture et lien social du SMAPS

Après discussion, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à la désignation de représentants de la CCLA au sein des commissions « Culture » et « Lien social » du SMAPS considérant que ces thématiques sont abordées dans le cadre des groupes de travail mis en place autour de la réflexion sur le regroupement des communautés de communes au sein desquels des élus de la CCLA ont déjà été désignées.

5. Questions diverses

Vente ancien bâtiment dit « La Guingette », commune d'Aiguebelette-le-Lac

Claude COUTAZ interroge Denis GUILLERMARD sur l'avancement de ce dossier.

Ce dernier l'informe que les services de l'Asadac ont été contactés pour travailler sur ce dossier et que les choses avanceraient de manière à lancer un appel à projet durant le premier trimestre 2016.

La séance est levée vers 21h45

Date prévisionnelle du prochain conseil communautaire, jeudi 17 décembre 2015, 20h00, Maison du lac

Le Président,
Denis Guillermard

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA

